



## Comment remplir votre déclaration de revenus Aux Impôts et à la caisse d'Allocations Familiales

En tant qu'assistante maternelle, vous pouvez effectuer sur votre revenu un abattement de 3 X le S.M.I.C horaire par jour effectif de garde et par enfant.

### Comment calculer la somme à déclarer ?

Le calcul est à faire pour chaque enfant gardé.

Pour vous aider, vous trouverez page suivante un tableau récapitulatif à remplir.

- 1) Faire la somme des rémunérations perçues pendant l'année pour chaque enfant ( salaire, indemnités journalières, congés payés, indemnités d'absence ) , c'est à dire le **salaire net + les cotisations CSG et RDS non déductibles** .
- 2) Calculer le nombre de jours de garde effectifs, c'est à dire le nombre **d'heures travaillées sur l'année divisé par 8**
- 3) Calculer le montant de l'abattement :  
Multiplier le nombre de jours travaillés (    ) par 3 fois le S.M.I.C horaire brut .  
C'est à dire pour janvier 2008 , nombre de jours (    ) X 3 X 8.82  
Soit : **nombre de jours (    ) X 26.46**

### Résultat

- Si l'abattement calculé en **3.** est supérieur aux revenus que vous avez perçus durant l'année, calculé en **1.**  
**Vous n'avez rien à déclarer,** notez 0 dans la case de votre déclaration de revenus
- Si l'abattement calculé en **3.** est inférieur aux revenus que vous avez perçus durant l'année, calculé en **1.**  
Calculez **3. – 1.** , le résultat sera la somme que vous devez déclarer, donc celle à reporter sur votre déclaration de revenus à la C.A.F et aux Impôts.



## Comment remplir votre déclaration de revenus Aux Impôts et à la caisse d'Allocations Familiales

### Tableau récapitulatif

|  | 1 er enfant | 2 éme enfant | ..... |
|--|-------------|--------------|-------|
| <b>1.</b> Total des rémunérations perçues pendant l'année  | €           | €            |       |
| Nombre d'heures travaillées pendant l'année  | heures      | heures       |       |
| <b>2.</b> Nombre de jour de travail effectif = nombre heures / 8   | jours       | jours        |       |
| 3 X S.M.I.C horaire brut<br>3 X 8,82=26,46 €   |             |              |       |
| <b>3. Abattement :</b><br><i>calcul</i> :nb jour travail effectif X 26,46 €<br><b>2.</b> X 26,46   | €           | €            |       |
| <b>Résultat :</b><br>Comparer <b>3.</b> Et <b>1.</b> :<br>Si <b>3.</b> Est supérieur à <b>1.</b> :Vous déclarez 0<br>Si <b>3.</b> Est inférieur à <b>1.</b> Calculez <b>1.</b> - <b>3.</b><br>Pour obtenir le montant à déclarer | €           | €            |       |